MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury du concours interne pour le recrutement au titre de la session 2027 dans le corps des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2026 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2026 autorisant l'ouverture au titre de 2027 de concours pour le recrutement des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2026 portant désignation des présidents des jurys des concours internes ouverts au titre de l'année 2027 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole, de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

Arrête

Article 1er

Le jury du concours interne pour le recrutement de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole est composé comme suit :

Présidente :	Mme Naïda DRIF-LAMIA	Inspectrice générale (MAASA - CGAAER)
Vice-président(e)s :	Mme Nathalie PRUDON-DESGOUTTES	Inspectrice de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
	M. Benoît BELLET	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA - DGER)
Membres titulaires :	M. Ludovic DERET	Professeur de lycée professionnel agricole de classe exceptionnelle – Directeur d'établissement (EPLEFPA de Dijon-Quétigny)

	Mme Catherine DUFFOURG	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement hors classe – Directrice SGCD (Préfecture de l'Indre)
	M. Christophe FAURE	Conseiller principal d'éducation hors classe (EPLEFPA du Loir et Cher – Site de Blois)
	M. Ludovic GRENOUILLEAU	Conseiller principal d'éducation (EPLEFPA d'Ahun)
	Mme Pauline MATTELY	Conseillère principale d'éducation hors classe (EPLEFPA de Montmorillon)
	Mme Florence MOLINIER	Conseillère principale d'éducation hors classe (EPLEFPA de Carcassonne)
Membres suppléants :	Mme Carine RIBOTTI	Conseillère principale d'éducation hors classe – Directrice d'établissement (EPLEFPA de Bourg en Bresse)
	M. Ludovic TRIQUET	Conseiller principal d'éducation de classe exceptionnelle (EPLEFPA d'Angers le Fresne)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 octobre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation :

Le Chef du bureau des concours et des examens professionnels

Morgan LHOMER